Lien online: <u>www.kla.tv/20689</u> | Publié le: 23.11.2021





Référendum suisse pour des juges indépendants

Le 28 novembre 2021, les Suisses voteront également sur l'initiative « Désignation des juges



fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) ». Comme aucun parti n'en fait la promotion, Kla.TV la présente. Selon le comité d'initiative, son adoption serait un pas en avant pour sortir du népotisme. Les juges fédéraux seraient choisis en fonction de leurs aptitudes et de leurs capacités. Leur appartenance à un parti ne jouerait plus aucun rôle notable.

Le 28 novembre 2021, la Suisse vote également sur l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort », aussi appelée « initiative sur la justice ». L'initiative sur la justice veut répondre à un défaut qui, selon le comité d'initiative, a été largement balayé sous la table jusqu'à présent. Il s'agit de la dépendance mutuelle des juges fédéraux vis-à-vis des partis politiques. D'une part, les juges fédéraux sont proposés à l'élection par les partis et, en contrepartie, les juges "achètent" leur fonction avec une taxe de mandat de plusieurs milliers à 20 000 francs suisses, qui doit être versée annuellement au parti. Serait-ce la raison pour laquelle le Parlement suisse – à l'exception d'un vote favorable et de quatre abstentions – a rejeté l'initiative sur la justice ?

Ecoutez ci-dessous les arguments du comité d'initiative en faveur de l'acceptation de l'initiative sur la justice :

Pourquoi l'Initiative sur la justice est-elle nécessaire ?

L'un des principes de base les plus importants de la démocratie est la séparation des pouvoirs de l'État entre le législatif, c'est-à-dire le parlement, l'exécutif, c'est-à-dire le gouvernement et l'administration, ainsi que le pouvoir judiciaire. Cette séparation a pour but d'éviter qu'un des pouvoirs de l'État devienne surpuissant et menace la justice et la liberté des citoyens.

Aujourd'hui, les juges du Tribunal fédéral sont élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies). En effet, aujourd'hui, seul peut devenir juge fédéral celui qui adhère à l'un des partis représentés au Parlement. L'initiative sur la justice voudrait éradiquer cette dépendance des juges fédéraux à l'égard des partis et de la politique, qui est inutile dans les faits et indésirable du point de vue de la séparation des pouvoirs. Une nouvelle procédure d'élection est proposée comme solution.

Un impôt sur les mandats indigne d'un État de droit

Saviez-vous que les juges doivent payer pour leurs postes ? Les taxes de mandat annuelles récurrentes sont régulièrement dues. À proprement parler, les partis vendent des fonctions qui ne leur appartiennent pas aux juges fédéraux qui s'y présentent. La première chose qu'ils font pour obtenir la magistrature est de commettre un acte illégal en achetant cette fonction à quelqu'un – en l'occurrence à leur parti – selon un "système de leasing" de facto, qui n'appartient pas au vendeur, c'est-à-dire au parti. Il s'agit en fait d'une forme de recel. Dans ces conditions, il ne peut donc en aucun cas être question d'indépendance – et donc de fondement de justice.

Ces conditions sont insoutenables pour un État de droit et inacceptables pour une personne



en quête de justice.

C'est pourquoi l'initiative sur la justice préconise l'instauration d'une véritable séparation des pouvoirs et la modification de la Constitution en ce sens, afin de rendre les juges fédéraux désormais indépendants des partis. Les candidats doivent s'adresser à une commission d'experts, qui évalue leur aptitude et leurs capacités. Si le nombre de candidats jugés aptes est supérieur au nombre de postes, la décision sera prise par tirage au sort. Un candidat qui n'a pas été choisi peut se représenter.

Même avec l'adoption de l'initiative sur la justice, les juges fédéraux peuvent toujours être membres d'un parti. Mais – et c'est ici la différence principale et importante – ils ne sont pas obligés de l'être. Des taxes sur les mandats ou autres avantages pécuniaires seront proscrits. Nous réalisons ainsi le principe de nos ancêtres, tel qu'il est inscrit dans le pacte fédéral de 1291 :

« Nous avons juré à l'unanimité que nous ne reconnaîtrons en aucun cas dans nos vallées un juge qui aurait payé son mandat, soit en argent soit à quelque autre prix. »

Voilà ces quelques points tirés de l'argumentation du comité d'initiative. Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur l'initiative pour la justice, veuillez consulter le site web du comité d'initiative ou étudier les fichiers PDF joints en dessous de la diffusion.

de brm

Sources:

Webseite des Initiativkomitees "Bestimmen der Bundesrichterinnen und Bundesrichter im Losverfahren"

https://www.justiz-initiative.ch/startseite.html

Fragen und Antworten zur "Justiz-Initiative" https://www.justiz-initiative.ch/initiative/fragen-und-antworten.html

Argumentarium des Initiativkomitees "Bestimmen der Bundesrichterinnen und Bundesrichter im Losverfahren"

 $\underline{https://www.justiz\text{-}initiative.ch/fileadmin/user_upload/Argumentarium_Justiz\text{-}Initiative_DE.pdf}$

Initiativtext der Volksinitiative "Bestimmen der Bundesrichterinnen und Bundesrichter im Losverfahren"

https://www.justiz-initiative.ch/initiative/initiativtext.html

Sollten die höchsten Richterinnen und Richter im Losverfahren bestimmt werden?

Ein wissenschaftlicher Artikel von Rechtsprofessorin Odilie Ammann. https://www.justiz-initiative.ch/nachricht/news/sollten-die-hoechsten-richterinnen-und-richter-im-losverfahren-bestimmt-werden.html

Interview mit Initiant Adrian Gasser
https://www.swissinfo.ch/ger/initiant-adrian-gasser-im-interview/44534088

Webseite der Schweizer Regierung zur "Justiz-Initiative" https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/abstimmungen/20211128/justiz-initiative.html



Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PolitiqueSuisse - www.kla.tv/PolitiqueSuisse

#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#JusticeRestante - Justice restante - www.kla.tv/JusticeRestante

Kla.TV - Des nouvelles alternatives... libres - indépendantes - non censurées...



- → ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- → peu entendu, du peuple pour le peuple...
- → des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr



Licence: © Licence Creative Commons avec attribution

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.